



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du cabinet, de la sécurité
intérieure et de la protection civile**

BUREAU DEFENSE ET PROTECTION CIVILE

Réf : CAB/BDPC/259

Évry-Courcouronnes, le 28 octobre 2024

La Préfète de l'Essonne

à

Monsieur le Maire de Fontenay-les-Briis

Objet : Décision de **reconnaissance** de l'état de catastrophe naturelle

P.J. : Arrêté interministériel / Fiche des modalités de communication des documents administratifs ayant conduit aux décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle.

La commune de **Fontenay-les-Briis** a effectué une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène **inondations et coulées de boue** survenu du **08/10/2024 au 13/10/2024**.

Je vous informe que votre commune **a été reconnue** en état de catastrophe naturelle par l'**arrêté n°INTE2428153A du 23 octobre 2024 publié au Journal Officiel du 26 octobre 2024**, joint au présent courrier. Les annexes de l'arrêté précisent les motivations de cette décision.

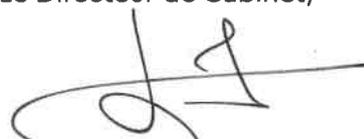
Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise techniques réalisés, sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès de mes services (Bureau Défense et Protection Civiles du cabinet du préfet). Vous trouverez en pièce jointe une fiche précisant les modalités pratiques d'organisation de cette communication.

Les décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté précité.

Je vous invite à informer les habitants concernés de votre commune de la publication au Journal Officiel de cette décision.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur de Cabinet,



Franck LEON

Préfecture de l'Essonne
91010 Évry-Courcouronnes CEDEX
Tél. : 01 69 91 90 94
Courriel : pref-catnat@essonne.gouv.fr